

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À CERSAY

Commune de VAL-EN-VIGNES

En application de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, il sera procédé **du mardi 3 janvier 2023 au jeudi 2 février 2023 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de VAL-EN-VIGNES, à une enquête publique relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol à Cersay sur le territoire de la commune de VAL-EN-VIGNES présenté par la SAS Cersay Solaire.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de VAL-EN-VIGNES, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VAL-EN-VIGNES, 10 rue du Moulin, Cersay 79290 VAL-EN-VIGNES, siège de l'enquête. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « Centrale photovoltaïque au sol à Cersay, commune de Val-en-Vignes » à l'adresse suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/Val-en-Vignes>).

M. Bernard GIRAUD désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la présidente du tribunal administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants à la mairie de VAL-EN-VIGNES :

- le mardi 3 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 11 janvier 2023, de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le mardi 17 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 24 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 2 février 2023, de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de Coordination et du Soutien Interministériels – Pôle Environnement – pendant les heures d'ouverture au public, de 8h30 à 17h00. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique seront publiés sur le site Internet précité des services de l'État dans les Deux-Sèvres.

À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 10 de l'arrêté préfectoral susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de VAL-EN-VIGNES, ainsi qu'au Pôle environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (05.49.08.69.53) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres précité.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète des Deux-Sèvres statuera sur la demande d'autorisation de défrichement et sur la demande de permis de construire sollicitées dans le cadre du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol à Cersay sur le territoire de la commune de VAL-EN-VIGNES.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de la SAS Cersay Solaire, maître d'ouvrage en contactant Monsieur Marc-Alexandre GUILBARD – Chef de projets éoliens et photovoltaïques – ma.guilbard@eolise.fr (05 49 38 88 25 ou 07 67 11 56 21).